

ETE 2019

UZ/CAUTERETS – HAUTES PYRENEES

SPORTS DE MONTAGNE - PYRENEES EAUX VIVES  
13/15 ANS

REF : 024 002 001

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20  
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours  
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

Adresse du centre :

Centre d'Accueil Permanent Ligue 24  
Village Uz  
65400 Argeles Gazost  
TEL : 05 62 97 24 59 - Fax : 05 62 97 25 05  
Email : [uz@laligue24.org](mailto:uz@laligue24.org)  
Web : [www.uz-village.org](http://www.uz-village.org)



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les enfants sont attendus au centre vers 16H00 le 1<sup>er</sup> jour

Par le train : gare de Lourdes

Par la route : R.N. 21 direction Cauterets jusqu'à Argelès-Gazost.

A la sortie d'Argelès-Gazost, prendre la R.D.101 vers St Savin. Traverser St Savin puis tourner à droite et continuer à monter, 200 m après, prendre la route à gauche (UZ 2km). Le centre est juste avant l'église du village.

## TRANSPORT

En train de Paris, Toulouse, Poitiers, Bordeaux jusqu'à Lourdes puis car jusqu'au centre.

En car de Sarlat, Périgueux, Bergerac, Agen, Lourdes.

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

1er repas servi : le dîner - dernier repas servi : panier repas midi (sauf pour les rendez-vous sur place petit déjeuner)

### ► Situation géographique

A 19 km de Lourdes, le centre d'Uz est situé dans un petit village de montagne, à 750 m d'altitude, offrant une vue imprenable sur la vallée des gaves d'Argelès-Gazost, et l'entrée des vallées de Cauterets et de Gavarnie.

### ► Cadre de vie (types d'hébergement/effectifs)

C'est un grand chalet de montagne abritant les services généraux, cuisine, salle d'activités, salle de restauration, salle de jeux, dortoirs, chambres et sanitaires... Tout est regroupé dans un même bâtiment comptant 81 lits. Les enfants sont hébergés dans des chambres et dans trois grands dortoirs aménagés en boxes de 4 à 6 lits. La répartition des enfants se fait en tenant compte des effectifs garçons filles et de l'âge des participants. Sanitaires complets au même niveau que les dortoirs. Baby-foot gratuit, tables de ping-pong et divers jeux sont à disposition des jeunes pendant les temps informels.

Capacité d'accueil du centre : 60 lits

## ACTIVITES

Adrénaline garantie, une **sortie canyoning** (2 à 3 heures d'activités). Si le jeune n'est pas en mesure de participer, une activité de remplacement sera proposée, généralement escalade dans les arbres. Si le niveau d'eau ne permet pas la pratique du canyoning dans des conditions de sécurité optimale, nous remplaçons cette pratique par de la spéléologie. Le canyoning est une activité de pleine nature qui demande un engagement moral et physique ; pour la sécurité de tous, nous nous autorisons à sélectionner les participants et n'obligeons jamais un jeune à y participer s'il ne le souhaite pas. Toutes les autres activités nautiques de ce séjour sont abordables dès lors que l'on sait nager et que l'on a fourni le test d'aptitude à la pratique des activités nautiques.

Enfile ta combi, prends ta pagaie, et c'est parti pour une descente en **rafting** sur le gave de Pau (2 à 3 heures d'activités). Les enfants partent en bus ou minibus rejoindre notre prestataire à 6 km du centre, ils s'équipent, combinaison néoprène, gilet de sauvetage, casque, pagaie. Ils sont ensuite conduits jusqu'au lieu d'embarquement. Durant la descente des animations comme l'abordage d'autres bateaux, baignades, saut des berges... sont proposés. Après la descente les participants se changent et retournent déposer le matériel utilisé à la base. L'activité est assurée par un prestataire extérieur professionnel testé et approuvé par nos soins qui fournit encadrement, équipement et navettes véhiculées. Seuls les enfants ayant fourni le test préalable à la pratique des activités nautiques pourront y participer. En cas de compétence de natation insuffisante ou de document non transmis, une activité de remplacement sera proposée.

Une autre activité nautique est proposée durant ce séjour par notre même prestataire : **hot dog** sorte de canoé gonflable qui se navigue à deux personnes, **air boat** sorte de kayak gonflable pour naviguer seul à bord, **kayak, ou autre embarcation (mini rafting, bouée...)**. Les participants pourront également changer d'embarcation en cours de sortie. L'activité sera pratiquée soit sur le lac de Lourdes, soit en rivière, en fonction des conditions météo rencontrées. Seuls les enfants ayant fourni le test préalable à la pratique des activités nautiques pourront y participer. En cas de compétence de natation insuffisante ou de document non transmis, une activité de remplacement sera proposée.

**Baignade et jeux d'eau**, Toboggans, piscine, farniente : une journée dans un des trois **Parcs aquatiques** de la région. Les enfants partent à pied depuis le centre en empruntant route peu fréquentée et sentiers pédestres. Une petite balade de ¼ d'heure qui permet d'apprécier d'avantage le plaisir des jeux d'eau. Le retour se fait en véhicule en fin de journée. Un repas froid amené au Parc est pris sur place.

Un sentier ludique, des creux, des bosses : c'est la sortie **VTT** en milieu naturel. Les participants rencontreront le moniteur en charge de l'activité VTT avant l'activité, afin de constituer des groupes de 6 à 10 enfants maximum. L'activité se pratique avec deux animateurs dont un référent de l'activité à chaque sortie. Nous proposons différents type de circuit, dans la vallée ou en montagne. La pente étant importante au niveau du centre, l'activité ne

commence pas sur le centre. Les participants seront conduits sur le site de départ se trouvant dans un rayon d'une 10° de kilomètre. Sur chacun de nos circuits, Il est proposé un temps de prise en main du VTT, des exercices de maniabilités... Les VTT utilisés appartiennent au centre et sont entretenus après les sorties par l'animateur référent à l'activité.

**Camping de 1 à 2 nuits ou bivouac :** en camping aménagés ou en milieu naturel en fonction des conditions rencontrées. Tentes, tapis de sol et popotes sont fournies par le centre. Nous possédons aussi quelques duvets et quelques sacs à dos à prêter. Les enfants monteront les tentes, feront la cuisine, ramasseront du bois et pourront faire du feu si cela n'est pas interdit (arrêtés préfectoraux, propriétaire du lieu...). Nous privilégions des espaces avec abris en dur à proximité, cabane de berger, refuge avec peu de portage pour se rendre sur le site.

Effectif des groupes : 24 participants

► **Autres activités durant le séjour :** au choix et suivant l'envie de chacun : jeux collectifs, trekking, farniente, sortie en ville, soirée dansante, veillées, slackline (équilibre sur sangle)...

► **Documents obligatoires liés aux activités : L'ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS » (ce document n'a pas de durée limite de validité gardez-vous l'original, il pourra vous être de nouveau utile)**

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► L'équipe d'encadrement

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation issus de nos propres stages de formation, sous la direction d'un directeur BAFD.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 ou 10 enfants selon leurs âges.

Tout au long du séjour, l'équipe pédagogique suscite l'entraide, le respect et l'échange entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes du centre. Elle est vigilante vis-à-vis des attitudes et comportements de tous.

L'équipe de direction met en place des critères d'évaluation, à travers une réunion avant le séjour avec l'équipe pédagogique, mais aussi par des temps de travail quotidiens, durant le séjour. Elle se donne les moyens sur le terrain, tout au long du séjour, d'analyser la cohérence de ce qui se fait avec le projet initial, sur les trois dimensions : vie quotidienne, vie collective et activités.

### ► L'organisation de la vie quotidienne :

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever et un petit déjeuner servi en salle à manger ou en terrasse extérieure couverte. Avant de partir en activité vers 10h00, les enfants feront leur toilette, rangeront leurs effets personnels et leurs lieux de vie. Vers 12h15, un repas fait par une équipe de professionnel leur sera servi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 14h00 (incluant le gouter) pour se terminer vers 18h00. Nous proposons ensuite un temps libre jusqu'au moment du dîner où il sera possible de prendre sa douche, jouer, profiter des équipements du centre ping-pong, baby-foot, chaîne hifi..., c'est moment farniente que chacun pourra s'approprier à sa convenance... Le repas sera servi vers 19h30 et une veillée viendra clôturer la journée.

### ► L'alimentation :

Dans tous nos séjours, nous proposons aux enfants une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire, à la diététique et au gaspillage.

La cuisine est réalisée sur place. Les jeunes participeront à des équipes de service, à tour de rôle, avec un animateur référent, pour la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

#### **Allergies alimentaires :**

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

#### **Respect des coutumes alimentaires**

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, culturel, sexiste... Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher. Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

#### **► Linge**

Il sera lavé par le personnel du centre au moins une fois dans le séjour, et à la demande suivant le besoin de chacun. Le centre dispose d'un sèche-linge.

#### **► Pour avoir des nouvelles du séjour de votre enfant**

- Le blog du séjour : il sera mis en place pour donner régulièrement des nouvelles du déroulement du séjour et sera consultable sur le site internet du centre : [www.uz-village.org](http://www.uz-village.org). Les enfants pour lesquels nous n'aurons pas l'autorisation de photographeur ne pourront pas figurer sur les photos déposées sur le blog.
- Il est possible d'envoyer un message à l'enfant par l'intermédiaire de notre site Internet. Ce courriel sera imprimé et distribué lors de la remise du courrier.
- En cas d'urgence, l'équipe d'animation est disponible au 05 62 97 24 59.
- A l'époque d'internet, il reste bon de recevoir un petit mot... Nous inciterons les jeunes à vous écrire s'il le souhaite ! Prévoyez une enveloppe timbrée à votre adresse dans les bagages. Une carte postale du centre est offerte à chaque enfant. Pensez également que votre enfant sera très heureux de recevoir de vos nouvelles, n'oubliez pas de préciser son nom sur l'enveloppe.
- Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence. Votre enfant aura accès à un téléphone, gratuitement, pendant le temps libre de fin de journée et pourra vous contacter. Si vraiment vous avez besoin de l'entendre, appelez aux heures des repas.

## PREPARER VOTRE SEJOUR

#### **► Trousseau de séjour**

La valise devra être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de voyage. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler le contenu de la valise et permettre de refaire la valise en fin de séjour.

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration et de marquer le linge dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées, de feutre indélébile sur les étiquettes ou

autres. Beaucoup d'enfants arrivent avec les mêmes vêtements de même taille et ne reconnaissent pas leurs affaires. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires pour les enfants de moins de 13 ans.

### **Trousseau spécifique**

*Outre les affaires personnelles classiques de tous les jours, il est conseillé de prévoir une lampe de poche ou frontale, des affaires pour le chaud, le froid et la pluie, en montagne le temps est changeant et peu passer d'un extrême à l'autre. Pensez à un maillot de bain pouvant être accepté en piscine (pas de short de bain), des chaussures fermées pour aller dans l'eau pour la pratique des activités nautiques (type vieux tennis), gant et bonnet, un petit sac à dos pour amener ses affaires de la journée, un duvet si l'on en possède un pour l'activité camping (le centre en a un petit stock à prêter pour dépanner), des chaussures fermées pour se déplacer dans la nature si possible avec tenue des chevilles, des chaussures ouvertes type Crocs ou Tongue pour s'aérer les pieds après une belle balade ou une sortie nautique et des chaussons à utiliser à l'intérieur du bâtiment.*

### **► Argent de poche**

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop. Une somme de 10 € à 30 € paraît suffisante suivant la durée du séjour.

Un système de banque est mis en place pour gérer l'argent de poche des jeunes par des fiches individualisées. Il est mis à disposition des jeunes lors de chaque sortie, excursion ou occasion de l'utiliser.

### **► Santé**

Un dossier sanitaire de liaison vous sera remis à l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement. Il comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour une personne de l'équipe pédagogique (titulaire de l'AFPS à minima) sera en charge du suivi des enfants. Elle assurera les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et sera le relais du centre avec le cabinet médical, si nécessaire...

### **► Utilisation du téléphone mobile**

Le téléphone mobile est un outil de communication régulièrement utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de mineurs. **Nous vous conseillons donc de ne pas emporter de téléphone pendant le séjour.** Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles communes. Il ne l'aura pas tout au long de la journée avec lui et pourra l'utiliser qu'à certains moments déterminés par l'équipe pédagogique.

### **► Objet de valeur**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

### **► Cigarette**

L'interdiction de fumer dans les bâtiments publics, selon l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre l'usage du tabac, est appliquée dans tous les bâtiments clos et couverts, qui sont destinés au grand public ainsi que dans tout poste de travail (art. 1).

## ASSURANCE

Attention les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

**ATTENTION !** Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

Documents à remettre le jour du départ dans le dossier de voyage :

- **Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)**
- **Imprimé droit à l'image complété et signé**
- **Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant**
- **Documents obligatoires liés aux activités demandés dans la rubrique "Activités"**
- **Fiche trousseau**
- **Copie ordonnance et médicament si traitement**

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

**ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE  
D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS  
COLLECTIFS DE MINEURS**

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de  
l'action sociale et des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

**Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.**

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e), .....

Titulaire du diplôme .....N°.....

**Certifie que, (nom et prénom du mineur) :**.....

**Né (e) le :**.....

Demeurant : .....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- **Effectuer un saut dans l'eau**
- **Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes**
- **Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes**
- **Nager sur le ventre pendant 20 mètres**
- **Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant**

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait le .....à.....

Signature :

Cachet :